

**SIVOM DU LITTORAL DES MAURES
CAVALAIRE-SUR-MER – LA CROIX VALMER**

Département du VAR

Arrondissement de DRAGUIGNAN

D E L I B E R A T I O N N° 2026-01-05-41

OBJET : Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service assainissement 2025 (RPQS)

L'an deux mille vingt-six, le 16 septembre à 14h00, les membres du Comité Syndical du SIVOM du littoral des Maures, dûment convoqués le 9 septembre, se sont réunis, dans les locaux du SIVOM, sous la Présidence de M. Nicolas PATEL, Président du SIVOM du littoral des Maures.

Membres en exercice : 8

Membres présents : 8

M. Nicolas PATEL, Délégué titulaire, Mairie de La Croix Valmer
M. Nicolas RODRIGUEZ, Délégué titulaire, Mairie de Cavalaire-sur-Mer
M. Christian MARMAIN, Délégué titulaire, Mairie de La Croix Valmer
M. Philippe de VERON DE LA COMBE, Délégué titulaire, Mairie de La Croix Valmer
Mme Danielle KOCJANCIC, Déléguée titulaire, Mairie de La Croix Valmer
M. Eric JOUVENOT, délégué suppléant, Mairie de La Croix Valmer
M. Brice ANCELIN, Délégué titulaire, Mairie de Cavalaire
Mme Martine BERTAGNA, Déléguée suppléante, Mairie de Cavalaire

Membres excusés :

M. Marc-Antoine MIRA, Délégué titulaire, Mairie de Cavalaire, représenté par Mme Martine BERTAGNA
M. Alan HELLSTERN, Délégué titulaire, Mairie de Cavalaire

A été désignée secrétaire de séance : Christian MARMAIN

Le quorum requis étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle que le SIVOM du littoral des Maures assure, dans le cadre de la convention de délégation conclue avec la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, l'exploitation du service public de l'assainissement collectif sur le territoire des communes de Cavalaire-sur-Mer et de La Croix Valmer. À ce titre, il est chargé d'établir le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS).

Conformément aux dispositions des articles L. 2224-5 et D. 2224-1 à D. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales, le Président de l'établissement public compétent présente chaque année à l'assemblée délibérante un Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public de l'assainissement collectif.

Ce rapport a pour objet de présenter aux élus et aux usagers les conditions techniques, financières et patrimoniales dans lesquelles le service public de l'assainissement collectif a été assuré au cours de l'exercice écoulé. Il constitue un document d'information, de transparence et d'évaluation de la qualité du service rendu.

Monsieur le Président présente aux membres du Comité Syndical le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif établi pour l'exercice 2025, annexé à la présente délibération.

Le Comité Syndical,
Après avoir entendu l'exposé du Président,
Et après en avoir délibéré,
Adopte à l'unanimité la présente délibération et :

- **APPROUVE** le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2025, annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à transmettre le rapport conformément aux dispositions réglementaires.

Annexe 4

Rapport sur le prix et la qualité de l'assainissement collectif - exercice 2025

POUR EXTRAIT CONFORME

A Cavalaire-sur-Mer,
Les jours, mois et an ci-dessus

Transmis en Sous-Préfecture le : **17 SEP. 2026**

Le Président,
Nicolas PATEL



Le secrétaire de séance,
Christian MARMAIN





Sivom du
littoral des Maures



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du service public de L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Exercice 2025

(Application de la loi n° 95-101 du 2/02/1995, du décret n° 95-635 du 6/05/1995 et de l'arrêté du 02/12/13)

SOMMAIRE

PRESENTATION GENERALE

Le SIVOM du littoral des Maures	5
Le Service Assainissement	5

LES INDICATEURS TECHNIQUES

I. Le réseau	7
1.1. Présentation générale du réseau	7
1.1.1. Généralités	7
1.1.2. Population raccordée aux ouvrages épuratoires	7
1.2. Principales opérations de suivi et d'entretien entreprises sur le réseau en 2025	8
1.2.1. Curages sur les canalisations	8
1.2.2. Opérations d'entretien courant	8
1.2.3. Interventions d'astreintes	9
1.3. Liste des travaux entrepris sur le réseau en 2025	9
1.4. Interconnexions entre les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales	9
1.5. Taux de débordement et réclamations.....	10
II. Les postes de relevage et la station d'épuration	10
2.1. Présentation générale	10
2.2. Pollution actuelle, capacité épuratoire et rendement	12
2.2.1. Quantités de boues produites des ouvrages d'épuration	13
2.2.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	13
2.2.3. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées de la performance des ouvrages d'épuration	14
2.2.4. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation	14
2.3. Faits marquants de l'exercice	15
2.3.1. Postes de relevage	15
2.4. Orientation pour l'avenir	15
2.4.1. La station d'épuration	15
2.4.2. Les stations de relevage	16
2.4.3. Le réseau d'assainissement	16
2.4.4. Divers	16

AR Prefecture

083-248300105-20260916-DELIB2026010541-DE
Reçu le 17/09/2026

III. Les zones d’assainissement non collectif 16

IV. Indicateurs de performance du Service de l’Assainissement Collectif 16

INDICATEURS FINANCIERS

I. Les tarifications 20

II. Eléments financiers 22

ANNEXES

Annexe 1 : CA 2025

Annexe 2 : Plan pluriannuel provisoire de renouvellement de canalisations

Annexe 3 : Note information agence de l'eau

AR Prefecture

083-248300105-20260916-DELIB2026010541-DE
Reçu le 17/09/2026

PRESENTATION GENERALE

Le SIVOM du littoral des Maures

Le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples du littoral des Maures est un établissement public de coopération intercommunale créé en 1966.

Il regroupe les communes de La Croix Valmer et de Cavalaire-sur-Mer, soit une population permanente de 11 667 habitants (recensement INSEE 2021).

Il a pour missions :

- le nettoyage des plages : Cavalaire-sur-Mer, La Croix Valmer,
- la gestion funéraire : cimetière intercommunal de Pardigon et maison funéraire de Cavalaire-sur-Mer,
- la collecte et le traitement des eaux usées : réseaux séparatifs et station d'épuration de La Croix Valmer et de Cavalaire-sur-Mer.

Le Service Assainissement

Il est composé de 13 personnes :

- 1 ingénieur principal directeur du service
- 1 technicien responsable des réseaux
- 1 agent de maîtrise principal responsable de la STEP
- 4 agents pour l'entretien des réseaux
- 4 agents pour l'entretien de la STEP
- 1 responsable comptabilité/RH
- 1 assistante de direction

Il est renforcé par les divisions « Electricité/Electromécanique » (3 agents) et « Mécanique » (2 agents) de la commune de Cavalaire-sur-Mer.

Les astreintes sont mutualisées avec celles déjà réalisées par les communes de Cavalaire et de La Croix Valmer.

Ce personnel est sous la responsabilité des deux Directeurs Généraux des Services du SIVOM.

Le service a pour mission :

- la collecte et le transport des effluents,
- l'exploitation et l'entretien des réseaux d'assainissement en régie directe,
- l'étude et la réalisation de travaux sur les réseaux et sur la STEP,
- le suivi et le contrôle de toutes les installations,
- le traitement des eaux usées des deux communes.

Pour l'aider, il possède différents moyens techniques :

- plans papier et supports informatiques,
- hydrocureuse,
- entreprises privées (inspection vidéo, programme d'entretien...),
- ...

LES INDICATEURS TECHNIQUES

I. LE RESEAU

1.1. Présentation générale du réseau

1.1.1. Généralités

Le réseau est de type séparatif. En effet, un réseau est affecté à l'évacuation des eaux usées domestiques (eaux vannes et eaux ménagères) alors qu'un autre réseau assure l'évacuation des eaux pluviales directement rejetées dans le milieu récepteur.

Le réseau d'eaux usées représente environ 130 km de canalisations (publiques et privées) de différents diamètres et matériaux. La collecte gravitaire dans les principaux bassins versants urbanisés est reprise en bord de mer par des stations de relevage successives.

Il comporte :

- 10 déversoirs d'orage,
- 20 postes de relevage.

Il aboutit à la Station d'épuration intercommunale de Pardigon.

L'entretien des réseaux fait l'objet de travaux de réhabilitation ou de construction qui sont exécutés par des entreprises privées ou dans le cadre d'un marché pluriannuel à bons de commande.

1.1.2. Population raccordée aux ouvrages épuratoires

COMMUNE DE CAVALAIRE-SUR-MER :

La majorité de la population est raccordée au réseau collectif. Il existe cependant quelques zones d'assainissement autonome (fosses toutes eaux et système d'épandage).

Nombre d'abonnés au 1^{er} janvier 2025 : 11 594 soit un taux de couverture de la commune de 98,9%.

La densité linéaire d'abonnés est de 11 594 abonnés/80km.

COMMUNE DE LA CROIX VALMER :

La majorité de la population est raccordée au réseau collectif. Il existe cependant quelques zones d'assainissement autonome (fosses toutes eaux et système d'épandage).

Nombre d'abonnés au 1^{er} janvier 2025 : 4 918 soit un taux de couverture de la commune de 85,3%.

La densité linéaire d'abonnés est de 4 918 abonnés/50km.

1.2. Principales opérations de suivi et d'entretien réalisées sur le réseau en 2025

Les services de la Police de l'eau ont déclaré conforme le réseau du système d'assainissement du SIVOM du littoral des Maures.

1.2.1. Curage sur les canalisations et points noirs :

En basse saison, un programme de curage est en place de façon à ce qu'une partie du réseau soit nettoyée.

L'équipe de terrain chargée du curage du réseau intervient régulièrement de manière préventive et ponctuellement de manière curative sur certaines portions de réseau, notamment sur celles susceptibles de recevoir des graisses produites par les restaurateurs en saison estivale. S'agissant de la première année d'exploitation des réseaux par le SIVOM, le mode de fonctionnement existant a été reconduit avec un entretien des réseaux de Cavalaire-sur-Mer réalisé par les agents du SIVOM avec leur camion hydrocureur et des réseaux de la Croix Valmer par la société La Rose.

Les points particuliers du réseau faisant l'objet d'un entretien préventif sur la commune de Cavalaire-sur-Mer sont les capitaineries privée et publique 1 fois par semaine, les WC de la maison de la mer 2 fois par semaine, la rue Léon Blum, les rues Pierre et Marie Curie, Aubanel et Frédéric Mistral, le centre d'animation du Port, l'avenue de la Vigie 1 fois par mois. Enfin, les réseaux des plages (entre Dauphin plage et les 3 pins), de la rue du Port, de l'avenue Charles de Gaulle, de la rue de la bergerie, de la rue de la baie et de la rue des myrtes font l'objet d'un entretien 1 fois par an. Sur la commune de La Croix Valmer : rue du Maréchal Juin, rue Frédéric Mistral 1 fois par an.

1.2.2. Opérations d'entretien courant :

Il s'agit des petits travaux (recherche et remplacement de tampons, réparation de pompes, désinsectisation, curage des réseaux,...).

Un marché à bons de commande, annuel reconductible trois fois, avait été conclu avec l'Entreprise DALL'ERTA afin de réaliser ces travaux de maintenance sur le réseau d'eaux usées des 2 communes, dont la première tranche couvre la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025. Durant l'année 2025, 36 353.25 € HT ont été dépensés pour réaliser les différentes interventions relatives aux prestations d'entretien.

Pour suppléer les défaillances de notre véhicule hydrocureur sur la commune de Cavalaire-sur-Mer, nous faisons appel à AZUR ASSAINISSEMENT DU GOLFE. Des interventions ont été commandées en 2025 pour un montant de 1 403.03 € HT.

Une partie des interventions de débouchage et de curage des postes sont réalisées par l'entreprise LA ROSE sur la commune de La Croix Valmer et notamment l'intervention sur le refoulement de PR1 qui a nécessité plusieurs hydrocureuses afin d'éviter un débordement du PR, pour un montant de 3 999 € HT.

L'entreprise STD AZUR procède au traitement de désinsectisation du réseau de la commune de Cavalaire-sur-Mer. Au total, 4 interventions sur l'ensemble du centre-ville ont été réalisées pour un montant de 2 280,00 € HT.

L'entreprise AZUR HYGIENE PROTECTION procède au traitement de désinsectisation et de dératisation du réseau de la commune de La Croix Valmer. Au total, 2 interventions sur les points sensibles et les postes de relevage ont été réalisées pour un montant de 2 024.02 € HT.

La caméra à poussée, acquise en 2007 par la commune de Cavalaire-sur-Mer, a permis de réaliser des interventions sur les 2 communes.

1.2.3. Interventions d'astreinte

Une astreinte fonctionnant tous les jours de l'année est en place de façon à intervenir rapidement lors d'un dysfonctionnement sur le réseau de Cavalaire-sur-Mer et le week-end de début octobre à fin mai et tous les jours de début juin à fin septembre sur le réseau de La Croix Valmer.

1.3. Liste des travaux entrepris sur le réseau en 2025 et taux de renouvellement

COMMUNE DE CAVALAIRE-SUR-MER :

- Bagatelle (270ml) : 74236.5 € HT, avenue Vigie : (355 ml) : 96059.75 € HT + Rue du Bois Joly (415ml) : 118096.75 € HT : Réhabilitation partielle : ch Rigaud (11mL) : 7949.95 € HT, Marcel Pagnol et Bd Malmaison (40ml) + réhabilitation de 45 regards : 82453 € HT / TOTAL : 378825.95 € HT pour 1091ml

Le linéaire de réseau public étant estimé à 47km, le taux de renouvellement est de 2.3%.

COMMUNE DE LA CROIX VALMER :

- RD559 (380mL) : 116688 € HT.

Le linéaire de réseau public étant estimé à 33km, le taux de renouvellement est de 1.15%.

SUR LES DEUX COMMUNES :

Réception d'une nouvelle hydrocureuse.

1.4. Interconnexion entre les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales

Il existe des problèmes d'arrivées d'eaux pluviales dans le réseau d'assainissement. Ces arrivées sont dues à de mauvais branchements de particuliers mais aussi à des fissures de canalisations.

De nombreux efforts (surveillance et réfection des anciennes canalisations, tests d'étanchéité sur les travaux neufs, ...) ont été mis en place visant à améliorer le taux de transfert.

Pour lutter contre les claires parasites, aléatoires et permanentes, et réduire les volumes transitant dans les postes de relevage, notamment par temps de pluie, différentes solutions ont été testées, notamment la réalisation de tests de fumigation. Ces tests n'ayant pas permis de réduire suffisamment les volumes, il a été décidé de mettre en place le contrôle de conformité obligatoire en cas de vente d'un bien sur les 2 communes à partir du 1^{er} septembre 2023. Il a pour objet de chercher les connexions entre les eaux usées et les eaux pluviales.

Le 1^{er} juillet 2024, ce type de contrôle a été modifié pour ce qui concerne les copropriétés, il porte dorénavant sur les parties communes. Les appartements ne sont vérifiés qu'en cas de suspicion de pollution constatée lors de la visite des parties communes. Au cours de l'année 2025, 163 contrôles individuels et 119 contrôles collectifs ont été réalisés.

1.5. Taux de débordement et réclamations des usagers

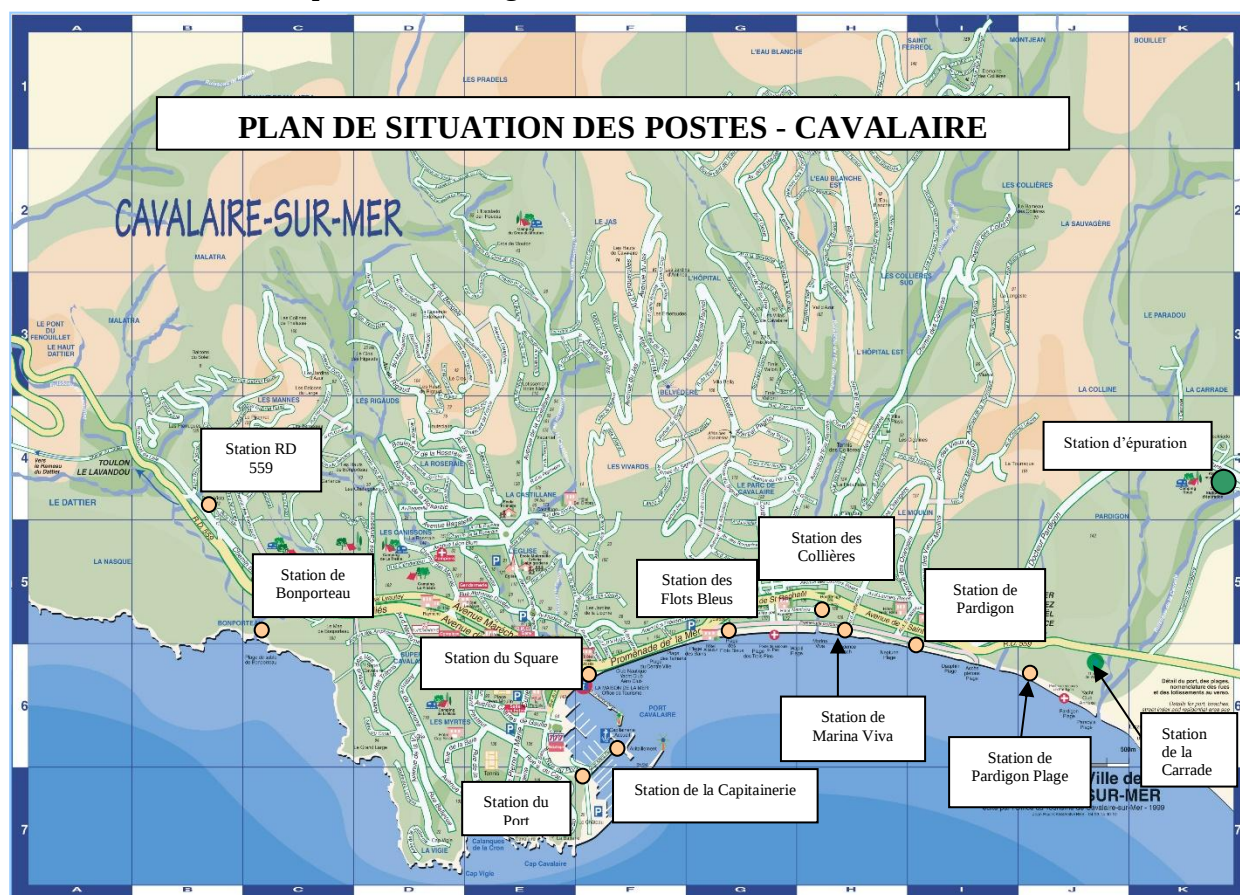
Le nombre de débordements à l'intérieur d'une propriété ayant donné lieu à une réclamation est de 0 pour les 2 communes.

II. LES POSTES DE RELEVAGE ET LA STATION D'EPURATION

2.1. Présentation générale

➤ La collecte des effluents du réseau eaux usées de la ville de Cavalaire-sur-Mer s'effectue par l'intermédiaire de 9 stations de relèvement et d'une station de refoulement, soit :

- poste de relevage de Bonporteau,
- poste de relevage du Port,
- poste de relevage de la Capitainerie,
- poste de relevage du Square,
- poste de relevage des Collières,
- poste de relevage des Flots Bleus,
- poste de relevage de Marina Viva,
- poste de refoulement de Pardigon,
- poste de relevage de Pardigon Plage,
- poste de relevage RD559



➤ La collecte des effluents du réseau eaux usées de la ville de La Croix Valmer s'effectue par l'intermédiaire de 4 stations de relèvement et 5 stations de refoulement, soit :

- *poste de refoulement PR1,
- *poste de refoulement PR2,
- *poste de refoulement PR2Bis,
- *poste de refoulement PR3,
- *poste de relevage Pôle Enfance,
- *poste de refoulement PR NORD,
- *poste de relevage PR DOUANE,
- *poste de relevage PR MOBY DICK,
- *poste de relevage PR VIGNE DU ROY



Les effluents des 2 communes sont collectés par le poste de refoulement de la Carrade qui les envoie vers la STEP.

LEXIQUE

Un poste de relevage : l'eau est pompée en un point bas pour être envoyée sous pression jusqu'à un point haut puis l'eau s'écoule gravitairement.

Un poste de refoulement : l'eau est pompée et envoyée sous pression dans les canalisations.

2.2. Pollution actuelle, capacité épuratoire et rendements

voir annexe 1 : Station d'épuration

Le mode de traitement primaire des eaux usées est de type physico-chimique avec adjonction de réactifs (FeCl₃, chaux, polymère anionique et décantation lamellaire). Un mode de traitement secondaire de type biologique avec nitrification est effectif depuis le 19 juillet 2006. La capacité de traitement de la station est de 68 000 équivalent habitant.

Les eaux sont rejetées gravitairement par :

- Un émissaire de rejet à terre de 1 000 mètres d'un diamètre de 600mm (liaison entre station d'épuration et chambre de tirage sur la plage d'où repartent les émissaires maritimes)
- Un émissaire en béton âme tôle de 1 450 mètres (diamètre 600mm) avec diffuseur, exutoire à –38 mètres (neuf)
- Un émissaire de secours en PVC de 1 300 mètres (diamètre 400mm) avec diffuseur, exutoire à –35 mètres (en secours)

LEXIQUE

Emissaire : conduite servant à évacuer l'eau. Dans le cas présent, la conduite sert à évacuer l'eau traitée soit en mer (émissaire en mer), soit entre la station d'épuration et la chambre de tirage de la plage (émissaire de terre).

➤ Normes de rejet

Les eaux déversées après passage dans la station d'épuration doivent être conformes aux caractéristiques de rejet précisées par l'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2004.

PARAMETRE	Arrêté préfectoral du 1 ^{er} décembre 2004	
	CHARGE MAXI Kg/j	CHARGE MAXI ATTEINTE Kg/j (Contrôle du 13/08/2021)
D.B.O. 5	4 080	3 403
D.C.O.	10 200	5 974
M.E.S.	6 120	3 171

Pour l'année 2025, aucun des prélèvements n'a présenté de non-conformité à l'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2004 (sur neuf autorisés).

➤ Volumes traités

DEBIT REJETE DANS LE MILIEU NATUREL	Arrêté préfectoral du 1 ^{er} décembre 2004
	AUTORISE
Volume journalier temps sec	10 200 m ³ /j
Débit de pointe temps sec	700 m ³ /h
Débit temps de pluie	1 400 m ³ /h

 Pollution à traiter

Au total, 104 bilans de 24 heures ont été réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire de la station d'épuration pendant l'année 2025.

Les échantillons doivent respecter :

Paramètres	Soit CONCENTR. MAXI mg/l	Soit rendement minimum %
D.B.O. 5	25	80
D.C.O.	125	75
M.E.S.	35	90

LEXIQUE

D.C.O.: demande chimique en oxygène

C'est la quantité d'oxygène nécessaire pour que les produits chimiques puissent oxyder la pollution.

D.B.O.5: demande biochimique en oxygène pendant 5 jours à 20°C

C'est la quantité d'oxygène qu'il faut fournir aux micro-organismes pour dégrader la pollution biodégradable.

M.E.S.: matières en suspension

Poids, volume et nature minérale ou organique des particules véhiculées par les eaux usées.

Ces paramètres renseignent sur la composition des eaux usées et sur leurs impacts polluants.

2.2.1. Quantités de boues produites des ouvrages d'épuration

Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre		Exercice 2025 en tMS
STEU de Pardigon		818.02 T
Total des boues produites		818.02 T

2.2.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre		Exercice 2025 en tMS
STEU de Pardigon		1 424 T
Total des boues évacuées		1 424 T

2.2.3. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées de la performance des ouvrages d'épuration

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2025	Conformité exercice 2025 0 ou 100
STEU de CAVALAIRE-SUR-MER	1200	100

2.2.4. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	Conforme	
	Non conforme	
Compostage	Conforme	1 424 T
	Non conforme	
Incinération	Conforme	
	Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	Conforme	
	Non conforme	
Autre : ...	Conforme	
	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		1 424 T

Pour l'exercice 2025, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est de 100%.

Le volume total d'eaux usées traitées à la station d'épuration de Pardigon est de 1 497 202 m³.

2.3. Faits marquants de l'exercice

2.3.1. Postes de relevage

➤ *Fonctionnement général*

Le fonctionnement des installations a été globalement satisfaisant sur la commune de Cavalaire. De nombreuses interventions de dépannage ont été réalisées sur les postes de la commune de La Croix Valmer.

➤ *Investissements et aménagements*

De nombreuses petites réparations ont eu lieu notamment sur les postes des 2 communes :

- PR2 : remplacement d'un démarreur moteur et du système d'injection d'air (tuyau – électrovanne – clapet)
- PR2Bis : remplacement du système d'injection d'air (tuyau – électrovanne – clapet)
- PR3 : remplacement du système d'injection d'air (tuyau – électrovanne – clapet)
- PR NORD : remplacement d'un démarreur moteur et d'une pompe
- D.O. RICARDE : remplacement du ventilateur
- PR BONPORTEAU : remplacement de l'armoire électrique
- PR MARINA VIVA : remplacement de l'armoire électrique
- PR SQUARE : remplacement de 2 variateurs moteurs, installation de cuves temporaires avec injection de Nutriox pour lutter contre les H2S
- PR FLOTS BLEUS : remplacement de l'automate (disparition de la 2G)
- PR PORT : remplacement de l'automate (disparition de la 2G)
- PR COLLIERES : remplacement du câblage puissance des 4 pompes

PR PARDIGON : remplacement du câblage puissance des 4 pompes

Ce type de réparations devrait se poursuivre dans les prochaines années.

Principales interventions réalisées sur la STEP :

- Remplissage des biofiltres avec des billes
- Démarrage de l'étude REUT pour passer en qualité A européenne
- Etude de courantologie pour vérifier l'emplacement de l'émissaire et déterminer son impact sur la qualité des eaux de baignade

2.4. Orientation pour l'avenir

2.4.1. Station d'épuration

- Engagement du SIVOM à réduire le volume des eaux parasites de leurs réseaux respectifs
- Renouvellement de la Certification avec la nouvelle version ISO 14001 : 2015 en juillet 2025
- Sensibilisation et lutte contre les filasses et les macrodéchets présents dans les réseaux
- Remplacement d'automates avec mise à jour du langage de programmation
- Renouvellement de diverses pompes Flygt
- Suivi du milieu
- Remplacement des 2 PCs de supervision avec mise à jour des logiciels
- Etude désodorisation du local déshydratation
- Poursuite des études pour l'installation de panneaux solaires
- Remplacement décantation lamellaire tranche 2 (étude et lancement du marché de travaux)
- Etude de l'automatisation de la gestion des boues
- Etude renouvellement et optimisation du pré-traitement

2.4.2. Stations de relevage

Poursuite du remplacement des automates S500 par des S4W sur les 2 communes.

2.4.3. Réseau d'assainissement

Un programme pluriannuel de travaux existe mais il peut évoluer en fonction des demandes des deux communes membres en fonction de leurs travaux de voirie. Il est envisagé pour les 3 prochaines années des investissements à hauteur de 500 000 - 550 000 € HT de travaux de renouvellement de canalisations.

2.4.4. Divers

Les plans des canalisations au format numérique sont disponibles pour les 2 communes.

La fusion des services de La Croix Valmer, du SIVOM et de Cavalaire-sur-Mer est pleinement opérationnelle même si, par souci d'économie et de rationalisation des modes de fonctionnement ; certaines actions sont mutualisées avec les communes.

III. LES ZONES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le service d'assainissement non-collectif a été mis en place le 1^{er} décembre 2005.

La compétence a été transférée à la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez le 1^{er} juillet 2015.

IV. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF***Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (P201.1) par système d'assainissement :***

Il est défini par l'arrêté du 2 mai 2008 comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif dans l'agglomération d'assainissement au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales

Un abonné est compté comme desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

	CAVALAIRE-SUR-MER	LA CROIX VALMER
Taux de desserte global	100%	85,07%

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2)

Les grands ouvrages - stations de traitement, pompes... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2008. Les points sont attribués en « tout ou rien ». Les parties B et C ne sont prises en compte que si 20 points sont obtenus pour la partie A.

		CAVALAIRE-SUR-MER			LA CROIX VALMER		
		Action effective en totalité (oui/non)	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus	Action effective en totalité (oui/non)	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A - Plan du réseau de collecte	Absence de plans du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements (quels que soient les autres éléments détenus) ;	NON	0	0	NON	0	0
	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements ;	OUI	10	10	OUI	10	10
	Mise à jour du plan au moins annuelle ;	OUI	10	10	OUI	10	10
B- Informations sur les éléments constitutifs du réseau de collecte hors branchements	Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose) ;	OUI	10	10	NON	10	0
	Existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations ;	OUI	10	10	OUI	10	0
	Localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs...) ;	OUI	10	10	OUI	10	10
	Dénombrement des	NON	10	0	NON	10	0

AR Prefecture

083-248300105-20260916-DELIB2026010541-DE
Reçu le 17/09/2026

	branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ;						
C- Informations sur les interventions sur le réseau	Définition et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau ;	NON	10	0	NON	10	0
	Localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement) ;	NON	10	0	NON	10	0
	Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans) ;	OUI	10	10	OUI	10	10
	Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement.	OUI	10	10	OUI	10	10
	TOTAL		100	70		100	60

AR Prefecture

083-248300105-20260916-DELIB2026010541-DE
Reçu le 17/09/2026

INDICATEURS FINANCIERS

I. LES TARIFICATIONS

L'ensemble des charges d'exploitation du Service de l'Assainissement supportées par le budget annexe correspond à l'entretien et à la maintenance des réseaux et au traitement des eaux usées assurés par les services du SIVOM du littoral des Maures.

La ressource principale du service est constituée par :

- une part variable ou proportionnelle : cette redevance est assise sur le volume d'eau prélevée par l'usager du Service de l'Assainissement sur le réseau public de distribution de l'eau.
- une part fixe : les communes de Cavalaire-sur-Mer et de La Croix Valmer, communes touristiques, comptent un grand nombre de résidences secondaires, logements meublés, résidences de tourisme, camping, etc... qui ne génèrent pas ou peu de consommation pendant une partie de l'année en raison de leur inoccupation. Ainsi, le produit de la redevance d'assainissement perçu par ces usagers est relativement faible alors que les charges fixes du budget de l'assainissement sont importantes et ne peuvent être financées par une redevance essentiellement proportionnelle.

Les tarifs n'ont pas été modifiés au cours de l'année 2025.

A noter que tous ces montants sont assujettis à une TVA à 10%.

De manière à tendre vers une uniformisation, ils ont été fixés à :

COMMUNE DE CAVALAIRE-SUR-MER :

- la part fixe annuelle qui s'élève à 72 € HT par abonné au service de distribution de l'eau
- la part variable ou proportionnelle fixée à 0,75 € HT /m³ d'eau potable prélevée et facturée par le service de distribution de l'eau.

Ce qui correspond pour une facture moyenne de 120 m³ d'eau potable prélevée à un total de : $72 + 0,75 \times 120 = 162$ € HT de redevance d'assainissement communale soit 1.35 € HT/m³ d'eau potable prélevée.

Le volume facturé s'élève à 1 028 414 m³ pour l'année 2025.

Le montant des impayés est de 9 049,27€ HT.

COMMUNE DE LA CROIX VALMER :

- la part fixe annuelle qui s'élève à 72 € HT par abonné au service de distribution de l'eau
- la part variable ou proportionnelle fixée à 1,1 € HT/m³ d'eau potable prélevée et facturée par le service de distribution de l'eau.

Ce qui correspond pour une facture moyenne de 120 m³ d'eau potable prélevée à un total de : $72 + 1.10 \times 120 = 204$ € HT de redevance d'assainissement communale soit 1,7 € HT/m³ d'eau potable prélevée.

Compte tenu des périodes de sécheresse que nous rencontrons, pour les deux communes, il a été également instauré une tarification majorant la redevance de 50% pour les « gros consommateurs » : plus de 150m³ par trimestre. Cette majoration est appliquée pour toutes les consommations au-delà de 150m³ par trimestre.

Le volume facturé s'élève à 671 189 m³ pour l'année 2025.
Le montant des impayés est de 2 326,23 € HT.

A noter qu'une majoration de 50% est appliquée sur les consommations supérieures à 150 m³/trimestre.

Pour les deux communes, la Participation pour le Fonctionnement de l'Assainissement Collectif (PFAC) est en vigueur, les modalités de calcul sont les suivantes :

COMMUNE DE CAVALAIRE-SUR-MER :

- Taux de 19 euros HT par m² de surface taxable pour les projets jusqu'à 150 m²,
- Taux de 24 euros HT par m² de surface taxable pour les projets supérieurs à 150 m² et jusqu'à 500 m²,
- Taux de 34 euros HT par m² de surface taxable pour les projets supérieurs à 500 m²,

COMMUNE DE LA CROIX VALMER :

Participation par m² de surface de plancher : P = 25 euros HT

$$P = (Po * I) / Io$$

Po = montant de la participation par mètre carré de surface de plancher au 2^{ème} trimestre 2012 établi à 25 euros HT.

P = montant de la participation par mètre carré de surface de plancher sur l'indice actualisé.

Io = valeur de l'indice du coût de la construction au 2^{ème} trimestre 2012 établi à 1638.

I = valeur de l'indice national du coût de la construction (nouvel indice).

1^{ère} catégorie : Habitation individuelles

Le taux de base par m² de surface de plancher de la participation pour le financement de l'assainissement collectif pour cette catégorie est fixé à :

$$P1 = P * 1$$

2^{ème} catégorie : logements collectifs

Le taux de base par m² de surface de plancher de la participation pour le financement de l'assainissement collectif pour cette catégorie est fixé à :

$$P2 = P * 0.8$$

3^{ème} catégorie : commerces ou entreprises dont la pollution est inférieure à 200 EH (équivalent habitant).

Ex : restaurant, boulangerie, salon, bureaux...

4^{ème} catégorie : maisons individuelles dans lotissement doté par le lotisseur ou les colotis d'un collecteur interne

Le taux de base par m² de surface de plancher de la participation pour le financement de l'assainissement collectif pour cette catégorie est fixé à $P = P * 0.6$

5ème catégorie : commerces ou industries dont la pollution est supérieure à 200 EH. Ex : cave, papèterie

Le montant de la participation pour le financement de l'assainissement collectif pour cette catégorie est fixé dans une convention spéciale de déversement (CSD) conclue entre les intervenants.

II. ELEMENTS FINANCIERS

Les éléments budgétaires sont les suivants pour l'année 2025 :

Investissement	<i>Dépenses : 1 714 871,97 €</i>	<i>Recettes : 1 847 573,32 €</i>
Exploitation	<i>Dépenses : 2 525 224,44 €</i>	<i>Recettes : 3 361 325,31 €</i>